



Charges supplémentaire après plus de 2 ans

Par **Sawen**, le **13/09/2009** à **17:46**

Bonjour,rnrnJe fait parti d'une colocation a 4 baux. Ce qui a pour avantage de na pas avoir a se soucier du montant du loyer en cas de départ. L'inconvénient vient de me tomber dessus...rnJ'ai signé le 01 avril 2007, mon loyer me coutait 200€ par mois charges comprises (EDF, eau, ...) le mois dernier le propriétaire ma envoyé une lettre faisait le récapitulatif des facture d'eau, EDF, internet... le montant s'élève a 656€ dont une partie etant une réévaluation du loyé.rnIl ne m'avait jamais parlé jusque la de frais supplémentaire a payer, dans le bail il est ecris, que les suppléments sur charges devront être envoyé au locataire un mois avant la date anniversaire du bail.rnrnque faire?rnrnAutre problème, j'ai un badge pour rentré dans l'immeuble qui ne fonctionne plus (ni cassé ni perdu) visiblement c'est a moi de réglé cela soit 58€rnrnMerci beaucoup de votre aide

Par **jeetendra**, le **13/09/2009** à **17:58**

[fluo]ADIL de SAINT BRIEUC[/fluo] rn7 Rue Saint-BenoîtrnBP 4132rn22 041 Saint-Brieuc cedex 2rnTel : 02 96 61 50 46rnFax : 02 96 61 88 40rnrnBonjour, contactez cette Association à Saint Brieux, ils vous renseigneront sur votre situation, bon dimanche à vous.